

# CONTEXTE DE NOTRE INTERVENTION

**Art 17. Au cours de chaque chantier de «désamiantage», une campagne de mesure du nombre de fibres d'amiante est menée selon**

**les modalités suivantes, aux frais de l'exploitant, par un organisme agréé, en limite de propriété.**

<b>Objet des prélèvements en continu :</b>	Fibres d'amiante en suspension dans l'air
<b>Nombre de points de prélèvement :</b>	3
<b>Localisation des points de prélèvement :</b>	Emplacements déterminés en limite de propriété par l'organisme agréé.
<b>Durée de chaque prélèvement :</b>	5 jours si possible consécutifs au cours desquels sont manipulés des matières potentiellement contaminées en amiante.

Les résultats de chaque prélèvement sont communiqués au Fonctionnaire chargé de la surveillance au plus tard 3 jours après la fin du prélèvement.  
Si plus de **1000 fibres/m<sup>3</sup>** sont dénombrées à l'un des 3 points de prélèvement au cours des 5 jours de prélèvement, le chantier de désamiantage est mis à l'arrêt et des mesures correctives sont définies et mises en œuvre au redémarrage de celui-ci. Dans ce cas, les 5 premiers jours de redémarrage font également l'objet d'un prélèvement de fibres.

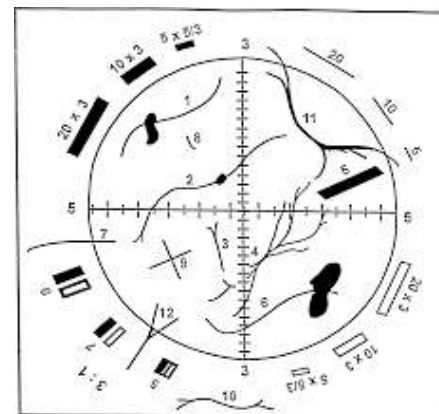
## LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENTS



### Prélèvement



### Analyses



# RESULTATS

Localisation	Date	Nbre de fibre comptée	Résultats	
			f/l	f/l de la LS
001	17-janv	3	<1	1
002		3	<1	1
003		2	<1	1
001	18-janv	4	<1	1
002		3	<1	1
003		3	<1	1
001	19-janv	4	<1	1
002		4	<1	1
003		4	<1	1
001	20-janv	5	<1	1
002		4	<1	1
003		4	<1	1
001	21-janv	4	<1	1
002		3	<1	1
003		2	<1	1
001	02-mars	4	1	1
002		3	1	1
003		3	1	1
001	03-mars	4	1	1
002		5	1	2
003		3	1	1
001	04-mars	3	1	1
002		2	1	1
003		4	1	1
001	07-mars	4	1	1
002		3	1	1
003		3	1	1
001	08-mars	2	<1	1
002		3	1	1
003		2	<1	1

- Grande distance entre les zones chantiers et les habitations
- Norme du permis plus stricte que la réglementation en vigueur (1 f/l vs 10 f/l)
- Comptage selon la norme en vigueur (NBNT96-102)
- Comptage de toutes les fibres suspectes ( amiante + non amiante)
- Pas de dépassement ou de valeur significative



# DEPARTEMENT AMIANTE

- ❖ Inventaires visuels et destructifs ;
- ❖ Identification amiante dans divers matériaux ;
- ❖ Suivis d'inventaires ;
- ❖ Délégation à maîtrise d'ouvrage (CSC, tierce expertise, inspection visuelle) ;
- ❖ Formation risques amiantes ;
- ❖ Mesure du taux de fibres par MOLP et électronique.

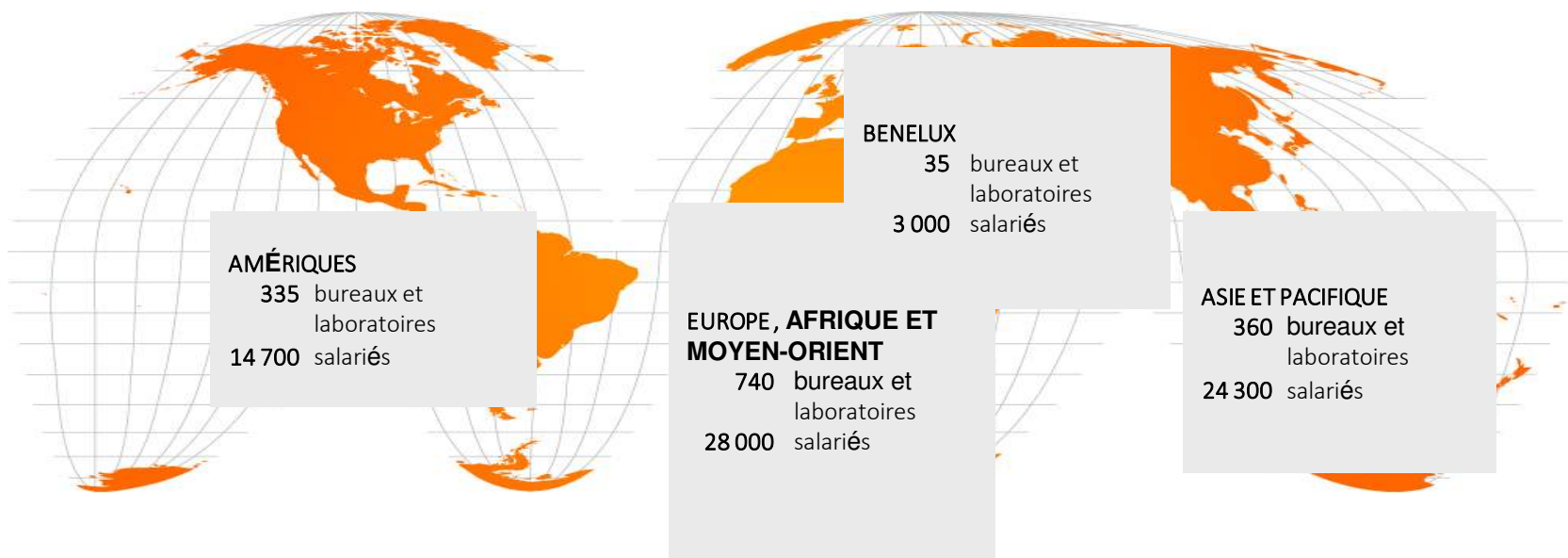


**SGS**

WHEN YOU NEED TO BE SURE



# Présentation de SGS





# SGS BELGIUM SA - Gembloux

- ❖ Amiante
- ❖ Air
- ❖ Studies
- ❖ Sol
- ❖ Laboratoires

WHEN YOU NEED TO BE SURE

SGS





# MERCI !

❖ Pour tout renseignement supplémentaire et interrogations, contactez-nous ! :

❖ [Be.envi.services@sgs.com](mailto:Be.envi.services@sgs.com) / 081 715 160 ;

**Laurent Herinckx**

Field Services and Inspection –  
Manager Asbestos

📱 +32 474 624 245

✉ [laurent.herinckx@sgs.com](mailto:laurent.herinckx@sgs.com)



# SUCCESS



**SGS IS THE  
WORLD'S  
LEADING  
INSPECTION,  
VERIFICATION,  
TESTING AND  
CERTIFICATION  
COMPANY**

**WHEN YOU NEED TO BE SURE**

**SGS**